

emballages plastiques



Un geste
+ simple + de recyclage

Madame, Monsieur,

Depuis plus de 20 ans, nous nous engageons à vos côtés pour faire progresser le recyclage des déchets d'emballages ménagers. Grâce à la modernisation de nos centres de tri et à l'innovation, de nouvelles solutions nous permettent aujourd'hui de franchir une étape supplémentaire.

Jusqu'à présent, vous déposiez uniquement vos bouteilles, bidons et flacons en plastique aux côtés des papiers et des emballages en métal et en carton. Les autres plastiques partaient avec les ordures ménagères car ils ne pouvaient être recyclés.

Un geste de tri plus simple pour plus de recyclage !

Désormais, vous pouvez déposer dans le bac de tri **TOUS** vos emballages ménagers sans distinction : emballages en métal de toutes tailles, en carton (dont briques alimentaires), tous les papiers et, fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception. Les emballages en verre, recyclables à l'infini, restent à déposer dans le conteneur à verre, y compris les emballages en verre de petite taille souvent oubliés.

Pour vous simplifier le tri, vous trouverez joint à ce courrier **un mémo-tri récapitulant ces nouvelles consignes ainsi que deux autocollants** à apposer sur votre bac de tri (autocollant jaune) et votre bac à ordures ménagères (autocollant gris), en remplacement des signalétiques précédentes.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service Environnement de la CASGBS en charge de la collecte, de 8h30 à 17h par téléphone au 01 30 09 75 36 ou consulter les sites sitru.fr ou casgbs.fr

Votre bac est à changer ?

Si vous n'avez pas de bac, s'il est endommagé ou si vous constatez, à l'usage, que son volume est insuffisant pour recevoir ces nouveaux emballages, contactez le prestataire de la CASGBS en charge des bacs : SULO au 0825 800 789 (numéro vert 15ct/min + prix d'un appel). Un bac plus adapté à vos besoins vous sera fourni et livré gratuitement.

Cette simplification pleine de bon sens vous rendra le tri plus facile : « *C'est un emballage ? Je le mets dans le bac de tri et il part au recyclage* ».

C'est grâce à vous, à votre geste écocitoyen, que la Communauté d'agglomération qui collecte vos déchets et le SITRU, syndicat intercommunal qui en réalise le traitement, pourront contribuer à atteindre les objectifs nationaux de recyclage des déchets. Et n'oublions pas que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit !

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Monsieur Alain GOURNAC
Président du SITRU

Monsieur Pierre FOND
Président de la CASGBS



Saint Germain
boclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION